

Six mois ferme pour des menaces en prison

Nabil Denesy, 27 ans, admet qu'il a mal réagi. Mais le 6 octobre, quand une surveillante lui a refusé l'accès à la cour de promenade, au motif qu'il avait vingt minutes de retard, il a explosé. Insultes, menaces de mort...

Le prévenu a déjà eu droit à quatorze jours de cachot. Il pensait que la sévérité de la sanction disciplinaire infligée par l'administration pénitentiaire solderait les comptes. Pas vraiment. La surveillante a saisi la justice qui a renvoyé, hier, le jeune détenu devant le tribunal correctionnel.

Domages et intérêts

« Je reconnais les insultes mais je ne l'ai pas menacé de mort », affirme le jeune homme, détenu dans le cadre d'un trafic de drogue. La procureure Emma Jaufret requiert six mois ferme et le maintien en détention. Pour la défense, M^e Adrien Verrier, insiste sur le contexte d'une prison surpeuplée : « Une cocotte-minute où tout est amplifié, la moindre frustration exacerbée. »

Le tribunal a suivi les réquisitions et alloué 750 euros de dommages et intérêts à la surveillante.

14/11/2013